

DEC192877DR01

Décision portant nomination de Mme Valérie LALANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) et nommant M. Michel LATROCHE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182¹ en date du 14/12/2018 ;

Considérant que **Mme Valérie LALANNE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Valérie LALANNE**, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) à compter du 16 mai 2019.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Mme Valérie LALANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Mme Valérie LALANNE** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 7 juin 2019

Le directeur de l'UMR 7182
Michel LATROCHE


Michel LATROCHE
Directeur de l'ICMPE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, président de l'université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne


Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christophe BASQUIN

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/

